



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-21

Séance du 06/04/2023

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 29
Présents : 22
Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
30/03/2023

Date d'affichage
30/03/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

13/04/2023

et publication du :

13/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. BONDON Pierre donne pouvoir à M. PONT Damien, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, M. TESSIER Pierre donne pouvoir à M. BARON Jean-Louis, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LE MINDU Isabelle, M. COUJANDASSAMY Bruno donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme DEVILLIERS Evelyne, M. TESSIER Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :
Mme GALLET Laurence

Monsieur le Maire quitte la séance

Objet : Affaires financières - Compte Administratif - Exercice 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121- 21, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée e-foyer.com

78_DE-078-217804863-20230407-202321-6F

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2022 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet le 14 mars 2023,

CONSIDERANT que Monsieur Paul BASTIERE a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif ;

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif.

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

Recettes d'investissement		
Chap 13	Subventions	694 977,73 €
Total recettes		694 977,73 €

Dépenses d'investissement		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	65 371,20 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	143 847,55 €
Total dépenses		209 218,75€

- **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2022 tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022		FONCTIONNEMENT
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice	9 216 600,60 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice	8 183 177,30 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = (A-B)	1 033 423.3€
D	EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS	3 659 131,62 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	4 692 554.92 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice	2 535 145,80 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice	2 251 204,67 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = (F-G)	283 941,13 €
I	Résultat cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS s'il apparait en dépense = inscrire le montant avec le signe négatif s'il apparait en recette = inscrire le montant avec le signe positif	-1 024 731,98 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	-740 790,85 €
		RESTES A REALISER

K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice et à inscrire en N+1	694 977,73 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice et à inscrire en N+1	209 218,75 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	485 758,98 €

N	BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de (J + M)	-255 031,87 €
O	EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de (J + M)	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à la majorité

Contre : 6 - Mme IKHELF Dalila, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, Mme RANGER Michelle, M. VIN Jean-Claude, M. COUJANDASSAMY Bruno (représenté par Mme RANGER Michelle)

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 7 avril 2023

Le Maire,



Geoffroy BAX DE KEATING

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E.legalite.com

70_DE-078-217804863-20230407-202321-5F